



NOTE RELATIVE A LA DELIVRANCE DES ACCREDITATIONS PRESSE / MEDIA

Nouvelles dispositions prises par la Commission Presse de la FFSA, applicables dès 2026.

PROPOSITION PAR GROUPE DE TRAVAIL REGIME APPLICABLE A LA DELIVRANCE DES CHASUBLES A COMPTER DE LA SAISON 2026 :

Cette proposition fait suite aux dérives constatées par certains détenteurs d'une chasuble verte aux abords des routes.

1er temps : pour les titulaires de la Licence Nationale Media :

- Une chasuble FFSA (*) sera remise annuellement par le service communication de la FFSA ;
- Envoi au moment de la délivrance de la licence (uniquement pour les personnes justifiant d'une activité sur le terrain lors d'épreuves sur route) ;
- Modèle unique, personnalisé (numéro, logo FFSA, année, nom du détenteur), difficilement copiable ;

2ème temps : pour les Ligues :

- Le service communication FFSA attribuera annuellement un quota [à définir] de chasubles à chaque Ligue ;
- Les chasubles seront numérotées et floquées au nom de la Ligue ;
- Chaque Ligue devra communiquer le nombre de chasubles nécessaires pour ses épreuves 2026 ;
- Il est rappelé que les chasubles sont exclusivement réservées aux vidéastes et photographes.
- Un principe de caution est évoqué pour éviter tout vol des chasubles.
- L'importance d'informer les organisateurs et les commissaires de courses est soulignée.
- Il est rappelé l'importance de la RC et l'importance d'informer sur l'assurance complémentaire proposée par la Fédération. Il est mentionné que toutes les informations concernant les assurances seront accessibles en ligne sur le site de la FFSA via l'« Espace Médias ».

Il est rappelé, en outre, à tous détenteurs d'une accréditation Presse/Média et Chasuble:

- * L'obligation de mettre en évidence le badge ainsi que la chasuble délivré par l'organisation.
- * De respecter les consignes et obligations:
 - Interdiction de se positionner dans les **Zones interdites au public** et tout endroit mettant votre sécurité en danger.
 - Autorisation de vous placer juste devant (0,50m maxi) la rubalise verte dans les Zones spectateurs.
 - Autorisation de vous placer à un poste de commissaires (avec l'aval du chef de poste et en respectant ses consignes)
- * La délivrance des accréditations Presse/Média est placée sous le contrôle de l'organisation. Ainsi vous êtes intégré dans le dispositif mis en place et sous l'autorité de la Direction de Course durant l'épreuve.
- * Lors du retrait du pack accréditation, il pourra être demandé une pièce d'identité à tous détenteur d'une licence Média ou autre laissez passer personnalisé.

Tout manquement ou non respect peut entraîner un signalement des faits constatés auprès de la Direction de Course qui peut prononcer une révocation sur le champs et éventuellement un signalement auprès de la commission Presse de la FFSA.

() Lors de la réunion de la commission Presse en date du 24 mars 2026, il a été acté que les nouveaux chasubles ne seront disponibles qu'à partir de la saison 2027. Les chasubles verts restent donc en cours de validité.*